



# Contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027

Aire d'alimentation des captages de la vallée de la Courance

Décembre 2021

**niort agglo**  
Agglomération du Niortais  
Service des eaux de la vallée de la Courance

  
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DEUX-SÈVRES

Financements :



Cabinet d'études :



## CLIENT

|                |   |
|----------------|---|
| RAISON SOCIALE | Communauté d'Agglomération du Niortais  |
| COORDONNÉES    | <b>Service des Eaux de Vallée de la Courance :</b><br>140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 NIORT Cedex  |
| INTERLOCUTEUR  | <b>Service des Eaux de la Vallée de la Courance (ancien SIEPDEP) :</b><br>Monsieur Olivier CAILLÉ<br>Tél. 05 49 05 75 04<br>Olivier.CAILLE@agglo-niort.fr |

## SCE

|               |  |
|---------------|--|
| COORDONNÉES   | 4, rue Viviani – CS26220<br>44262 NANTES Cedex 2<br>Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 |
| INTERLOCUTEUR | Monsieur Hadrien HEITZ<br>Tél. 02 51 17 81 51<br>hadrien.heitz@sce.fr                        |

## RAPPORT

|                    |  |
|--------------------|--|
| TITRE              | Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027<br><i>Aire d'alimentation des captages de la Courance</i> |
| NOMBRE DE PAGES    | 35 (hors fiches actions)   |
| NOMBRE D'ANNEXES   | 1  |
| OFFRE DE RÉFÉRENCE | P19003119 – Septembre 2019   |
| N° COMMANDE        | Notification – Marché n° 2019-004 (Courance)   |

## SIGNATAIRE

| RÉFÉRENCE | DATE       | RÉVISION<br>DU DOCUMENT | OBJET DE LA RÉVISION                             | RÉDACTEUR | CONTRÔLE<br>QUALITÉ |
|-----------|------------|-------------------------|--|-----------|---------------------|
| 190953    | 06/05/2021 | Version 1               | -  | HHE       | HHE                 |
| 190953    | 18/05/2021 | Version 2               | Modifications pour<br>transmission COFIL         | HHE       | HHE                 |
| 190953    | 10/06/2021 | Version 3               | Modifications (suite) pour<br>transmission COFIL | HHE       | HHE                 |
| 190953    | 15/11/2021 | Version 4               | Version à soumettre en<br>COFIL du 22/11/2021    | HHE       | HHE                 |
| 190953    | 27/12/2021 | Version 5               | Version modifiée suite au<br>COFIL du 22/11/2021 | HHE       | HHE                 |

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Quel est le territoire concerné ?</b> .....                             | <b>4</b>  |
| <b>2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?</b> .....           | <b>5</b>  |
| <b>2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP</b> .....                        | <b>5</b>  |
| <b>2.2. Mais dont la qualité est altérée</b> .....                            | <b>5</b>  |
| 2.2.1. Paramètres nitrates .....  | 6         |
| 2.2.2. Paramètres pesticides .....  | 8         |
| 2.2.3. Paramètres molécules émergentes.....                                   | 9         |
| <b>2.3. Origine et évolution des pressions / transferts</b> .....             | <b>9</b>  |
| 2.3.1. Origine des pressions.....   | 9         |
| 2.3.2. Evolution des pressions.....   | 10        |
| <b>2.4. Historique de la démarche Re-Sources</b> .....                        | <b>11</b> |
| <b>3. Stratégie 2022-2027</b> .....   | <b>12</b> |
| <b>3.1. Orientations stratégiques</b> .....                                   | <b>12</b> |
| <b>3.2. Où agir en priorité ?</b> .....                                       | <b>15</b> |
| <b>3.3. Les objectifs de qualité d’eau</b> .....                              | <b>16</b> |
| <b>3.4. Les objectifs stratégiques</b> .....                                  | <b>19</b> |
| <b>4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?</b> .....                 | <b>20</b> |
| <b>5. Moyens et compétences d’animation mobilisés</b> .....                   | <b>26</b> |
| <b>5.1. Moyens humains</b> .....  | <b>26</b> |
| <b>5.2. Missions</b> .....  | <b>27</b> |
| <b>6. Programme d’actions</b> .....   | <b>28</b> |
| <b>6.1. Moyens financiers</b> .....   | <b>28</b> |
| <b>6.2. Programme d’actions</b> .....   | <b>29</b> |
| 6.2.1. Synthèse.....  | 29        |
| 6.2.2. Fiches actions.....  | 32        |
| <b>7. Quelles conditions pour agir efficacement ?</b> .....                   | <b>33</b> |
| <b>8. Suivi et évaluation</b> .....   | <b>33</b> |
| <b>9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin</b> ..... | <b>36</b> |
| <b>10. Annexes</b> .....  | <b>37</b> |

## 1. Quel est le territoire concerné ?

Les captages de la Courance se situent dans le département des Deux-Sèvres (79), au sud de Niort.

### Captages de la Courance

- La Grève, Châteaudet, Bassée et Marais.
- 1,15 millions m<sup>3</sup> prélevés par an.
- 20 000 habitants desservis (17 communes).
- Couvrent 90% de la production propre (complément provenant des captages de Cheroute et du Vivier / Gachets).
- Captages classés prioritaires Grenelle.

### Aire d'alimentation du captage (AAC)

- Superficie 148 km<sup>2</sup>.
- L'AAC correspond au Périmètre de Protection Eloignée (PPE).
- 17 communes faisant partie de l'AAC.

- SAU = 81% de la superficie de l'AAC, soit 12 700 ha.
- 213 exploitations agricoles.
- **Assolement (2019) :**
  - ✓ Céréales => 49% de la SAU (dont 34% de blé tendre d'hiver et 8% d'orge d'hiver) ;
  - ✓ Oléo-protéagineux => 17% de la SAU (dont 9% de colza et 8% de tournesol) ;
  - ✓ Maïs (grain et ensilage) => 9% de la SAU (7% Maïs grain) ;
  - ✓ Prairies => 14% de la SAU (dont 10% de prairies temporaires et 4% de prairies permanentes) ;
  - ✓ Cultures spécialisées / production de niche => 11% de la SAU (Pois, Lupin, Féverolle, Soja, Lentille, Pois chiche, Lin, Cameline, ...)
    - ➔ Régression des surfaces en blé et colza ; Augmentation des prairies temporaires, du pois, du lin et des lentilles.
- 23% de la SAU en Agriculture Biologique.

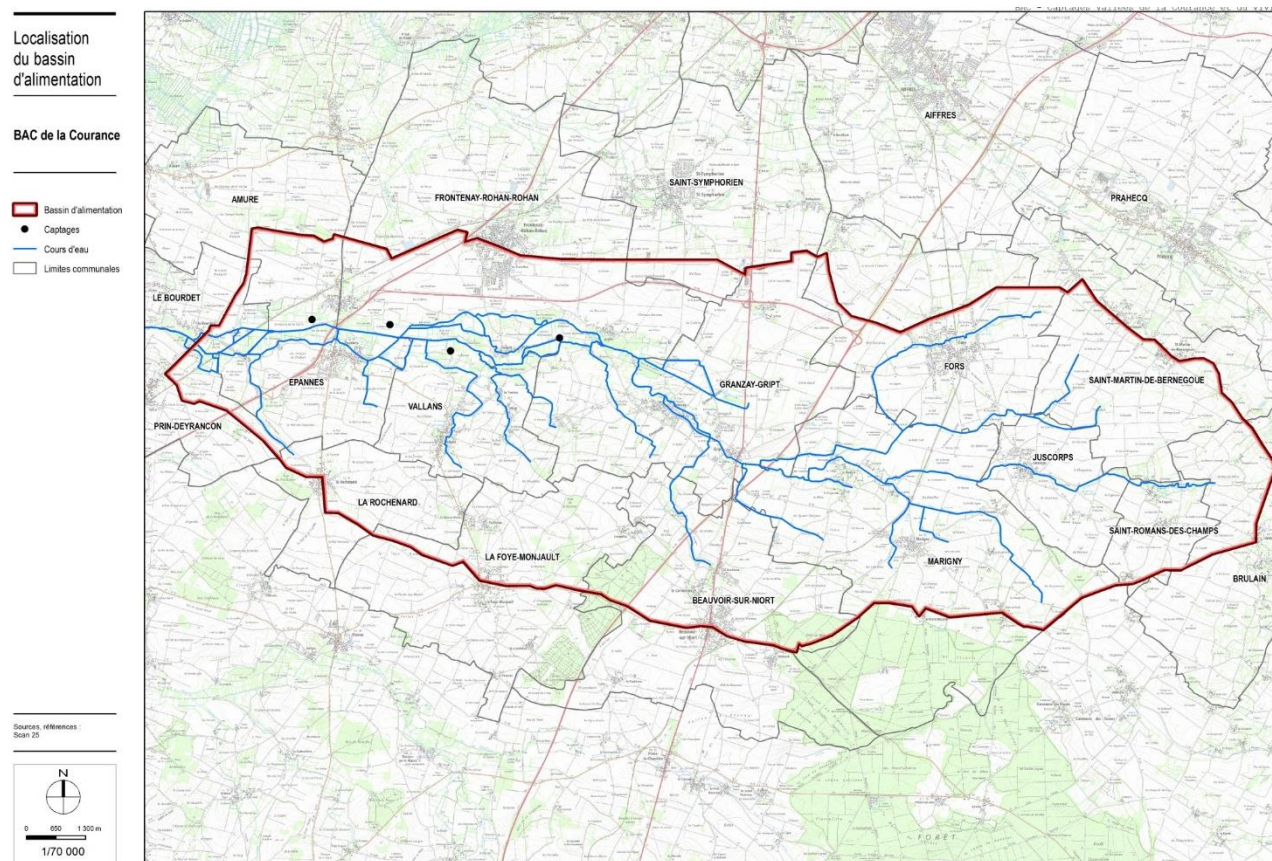


Figure 1 : Aire d'alimentation des captages de la Courance



## 2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?

### 2.1. Une ressource stratégique pour l'AEP

La ressource de la Courance représente un enjeu important pour l'alimentation en eau potable des communes desservies :

- ▶ Elle dessert **20 000 habitants**, répartis sur 17 communes.
- ▶ Elle couvre 90% de la production propre (complément provenant des captages de Cheroute et du Vivier / Gachets).
- ▶ Elle est non substituable.

### 2.2. Mais dont la qualité est altérée

#### ▶ Etat des masses d'eau et objectifs environnementaux

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne a délimité les « masses d'eau » souterraines et a découpé le réseau hydrographique en « masses d'eau » superficielles. Des objectifs de qualité ont été définis pour chacune d'entre elles, à atteindre à un horizon donné.

Les masses d'eau concernées par le BAC de la Courance ainsi que les objectifs fixés pour atteindre leur bon état sont les suivants :

| Masse d'eau<br>(eaux souterraines)                            | Code<br>masse<br>d'eau | Objectif<br>état qualitatif |       | Objectif<br>état quantitatif |       | Objectif<br>état global |       |
|---|------------------------|-----------------------------|-------|------------------------------|-------|-------------------------|-------|
|   |                        | Objectif                    | Délai | Objectif                     | Délai | Objectif                | Délai |
| Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis | FRGG106                | Bon état                    | 2027  | Bon état                     | 2021  | Bon état                | 2027  |

| Masse d'eau<br>(Cours d'eau)  | Code<br>masse<br>d'eau | Objectif<br>état écologique |       | Objectif<br>état chimique |                   | Objectif<br>état global |       |
|---|------------------------|-----------------------------|-------|---------------------------|-------------------|-------------------------|-------|
|   |                        | Objectif                    | Délai | Objectif                  | Délai             | Objectif                | Délai |
| La Courance et ses affluents depuis la source jusqu'à Granzay-Gript   | FRGR1509               | Bon état                    | 2027  | Bon état                  | Non Détérioration | Bon état                | 2027  |
| La Courance depuis Granzay-Gript jusqu'à la confluence avec Le Mignon | FRGR0583               | Bon Potentiel               | 2021  | Bon état                  | Non Détérioration | Bon Potentiel           | 2021  |

#### ▶ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin précise que « Les cours d'eau du bassin versant sont très exposés aux pollutions, notamment diffuses d'origine agricole. Néanmoins, la qualité globale des cours d'eau a plutôt tendance à s'améliorer depuis 1991 sur le périmètre du SAGE, excepté sur le cours de la Sèvre niortaise. **Les eaux souterraines sont quant à elles régulièrement affectées alors même qu'elles constituent la principale ressource pour les usages, notamment pour l'alimentation en eau potable. Les nitrates sont systématiquement identifiés comme le paramètre déclassant, malgré une amélioration lente des concentrations. Les pesticides sont récurrents dans les eaux souterraines et entraînent régulièrement des fermetures de captages dont l'eau devient inexploitable. La pollution bactériologique, en provenance de l'ensemble du bassin versant et véhiculée par les principaux cours d'eau, entraîne des difficultés pour la production conchylicole de la zone côtière, dont les normes sont de plus en plus strictes.** ».

► **Captages d'eau potable**

Les ouvrages Marais, Bassée et Châteaudet sont concernés par la problématique nitrates. Le quatrième forage, La Grève, plus récent que les trois autres, a une teneur en nitrates inférieure en milligramme par litre, car bénéficiant d'un phénomène naturel de dénitrification, à préserver.

L'ensemble du bassin est classé en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. Dans les années 90, les captages ont connu plusieurs périodes ponctuelles de pollution par les pesticides. Le bilan du 1<sup>er</sup> contrat territorial faisait état de quantifications rares et inférieures au seuil inscrit en objectif. Des analyses plus complètes depuis 2014 font toutefois apparaître des molécules nouvelles (à l'état de traces) dans les échantillons d'eaux brutes.

Les paragraphes suivants présentent l'évolution de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années, paramètre par paramètre. Si l'on observe des résultats encourageants, les objectifs fixés par les programmes Re-Resources dès 2010 ne sont pas encore atteints.

## 2.2.1. Paramètres nitrates

○ **Rappel des objectifs du contrat 2016-2020**

- Pour l'eau du **mélange « théorique » des trois captages** Bassée, Chateaudet et Marais : **en moyenne < 40 mg/l : d'ici la fin du CT (2020) et <35 mg/l d'ici 10 ans.**
- Afin **de s'affranchir de l'effet de la dénitrification naturelle** sur la teneur en nitrates de la nappe, des **seuils « indicateurs »** sont définis pour **5 forages (la plupart privés agricoles)** sur les coteaux : pour chacun d'eux, une **réduction de 10 à 15 mg/l sur les 5 ans du contrat est visée** (mention validée par le comité de pilotage en 2017). « Seuils indicateurs » validés :

| Point suivi  | « Seuil indicateur »<br>2020 en mg/l |
|--|--------------------------------------|
| <b>Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)</b>                     | <b>76</b>                            |
| <b>Elevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)</b>        | <b>62</b>                            |
| <b>Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)</b>   | <b>65</b>                            |
| <b>Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)</b>                  | <b>59</b>                            |
| <b>La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue)</b> | <b>49</b>                            |

**Figure 2 – Récapitulatif des seuils indicateurs sur les forages des coteaux**

○ **Résultats bilan du contrat 2016-2020**

**>> Pour les captages AEP**

**L'objectif à atteindre pour 2020 a été atteint dès 2016, puis en 2017 et 2018, et légèrement dépassé en 2019** (Figure 3). Il faut noter que les améliorations constatées sont annihilées par l'automne très pluvieux fin 2019, témoin d'un important lessivage de l'azote sur les plaines, particulièrement marqué cette année-là.

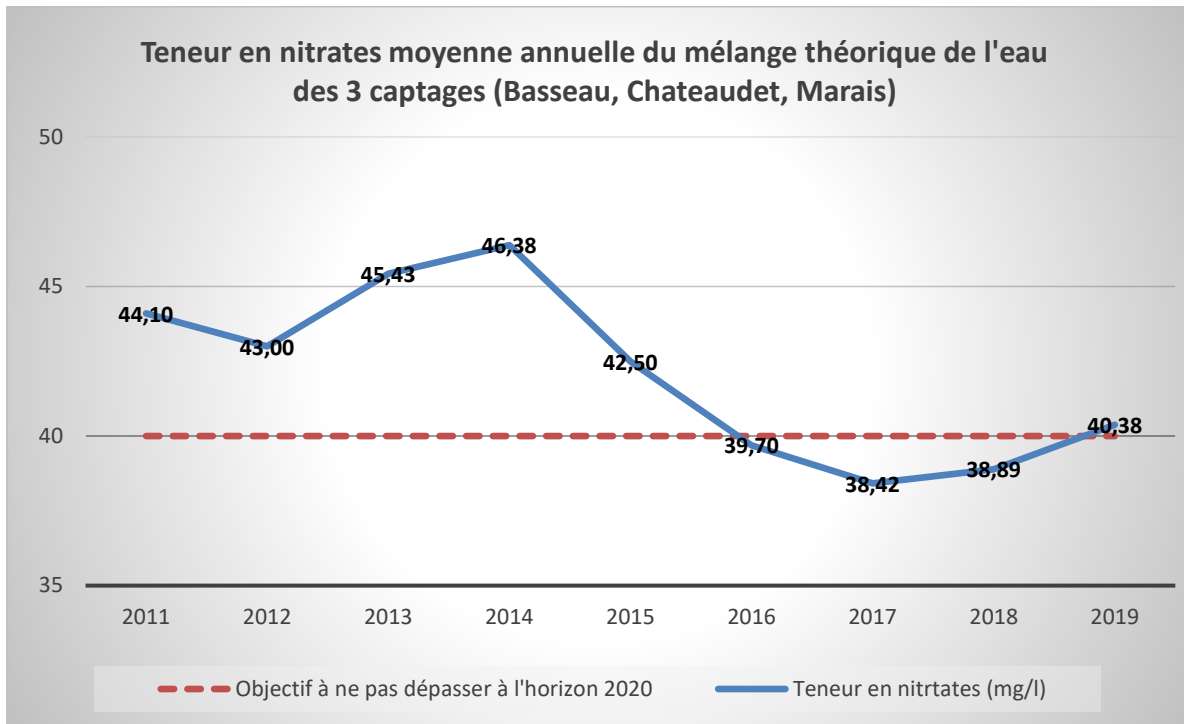


Figure 3 – Evolution de la teneur en nitrates : mélange « théorique » des trois captages

Le graphe ci-dessous (Figure 4) présente le détail de l'évolution de la teneur en nitrates pour chaque captage.

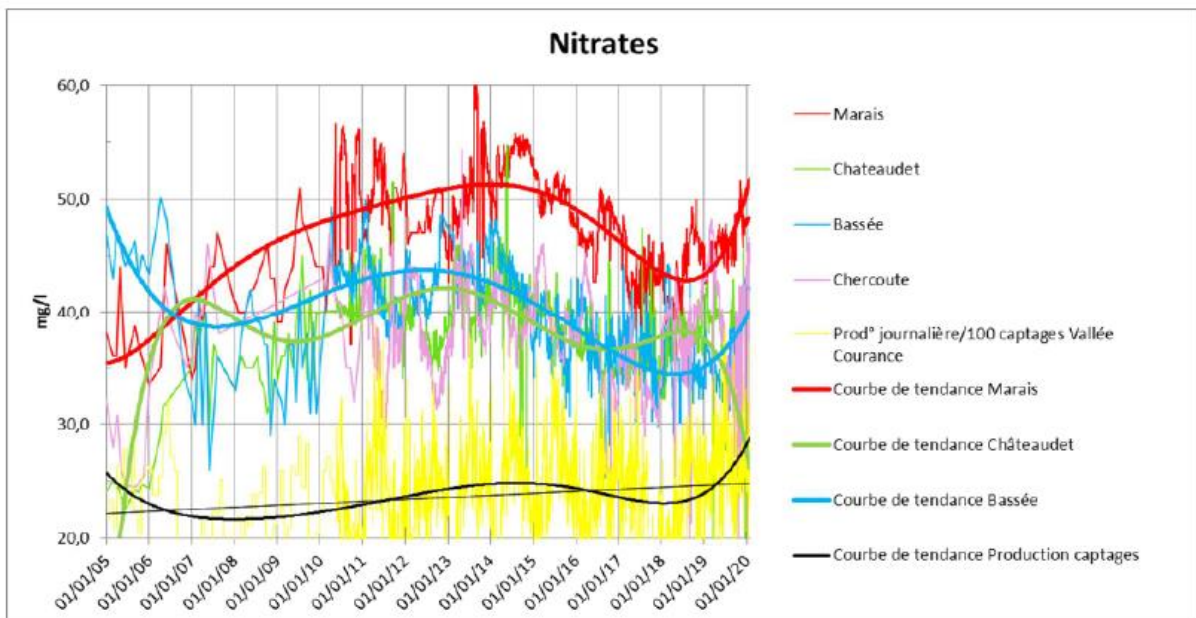


Figure 4 – Evolution de la teneur en nitrates : détail par captage

### >> Pour les seuils indicateurs sur les forages des coteaux

Le seuil indicateur 2020 est **respecté pour un seul point** (Bassée n°4) à partir de la campagne hautes eaux 2018 (Figure 5) sur une durée d'un an (fin 2018-début 2019).

|   | Moyenne 2010-2014 en mg/l | Min 2010-2017 en mg/l | Max 2010-2017 en mg/l | « Seuil indicateur » proposé pour 2020 en mg/l | détail calcul | Valeur hautes eaux 2018 | Valeur basses eaux 2018 | Valeur hautes eaux 2019 | Valeur basses eaux 2019 |
|---|---------------------------|-----------------------|-----------------------|--|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)                     | 91                        | 71                    | 100                   | 76   | 91-15         | 97                      | 79                      | 78                      | 85                      |
| Elevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)        | 72                        | 71                    | 74                    | 62   | 72-10         | 78                      | 67                      | 73                      | 71                      |
| Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)   | 80                        | 65                    | 86                    | 65   | 80-15         | 66                      | HS                      | HS                      | HS                      |
| Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)                  | 69                        | 59                    | 75                    | 59   | 69-10         | 63                      | 58                      | 58                      | 59                      |
| La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue) | 59                        | 45                    | 66                    | 49   | 59-10         | 54                      | 44                      | 65                      | 64                      |
|   |                           |                       |                       |  |               |                         |                         |                         |                         |
|   |                           |                       |                       |  |               |                         |                         |                         |                         |

Légende : valeur supérieure au seuil indicateur valeur inférieure au seuil indicateur

Figure 5 – Evolution de la teneur en nitrates : détail par forage suivi

### >> Conclusion

Les concentrations indiquent que **la tendance est à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages de la Courance**, mais les phénomènes climatiques et les résultats obtenus sur les forages des coteaux (seuils-indicateurs en nappe libre : hors zone de dénitrification naturelle) montrent **que la ressource reste fragile**.

## 2.2.2. Paramètres pesticides

### ○ Rappel des objectifs du contrat 2016-2020

Objectifs visés de concentration en pesticides (objectifs identiques à ceux du SAGE) :

- Quantification **par matière active** : < 0,1 µg/l
- **Somme** des quantifications de matières actives : < 0,3 µg/l

### ○ Résultats bilan du contrat 2016-2020

Au total, ce sont 364 molécules actives et métabolites qui ont été recherchées entre 2016 et 2019 dans 51 échantillons.

Liste des molécules détectées sur la période 2016 - 2019 (dans la plupart des cas à l'état de traces) :

|                        |                                    |
|------------------------|------------------------------------|
| Benzotriazole (x3)     | AMPA (x1)                          |
| Ethidimuron (x1)       | Métolachlore ESA (x5)              |
| Glyphosate (x1)        | Métolachlore OXA (x2)              |
| Bifenthrine (x1)       | Métolachlore NOA (x1)              |
| Diazinon (x1)          | Métazachlore OXA (x4)              |
| Tolyltriazole (x1)     | Chloridazone méthyl desphényl (x4) |
| Dicofol (op'+pp') (x1) | Diméthachlore CGA (x1)             |

**Les concentrations mesurées restent en deçà des seuils réglementaires** pour les eaux brutes (de l'ordre du centième de µg/L). Elles peuvent atteindre ponctuellement des valeurs de l'ordre du dixième de µg/L notamment sur la fin de l'année 2019 (Chloridazone méthyl desphényl détecté à 3 reprises en décembre).



### 2.2.3. Paramètres molécules émergentes

Sur le BAC de la Courance, le suivi spécifique de ces molécules n'était pas prévu au programme. Ainsi, les suivis pesticides n'incluent pas un certain nombre de molécules émergentes, telles que les médicaments (humains et animaux) et certains perturbateurs endocriniens (molécules domestiques et industrielles), qu'il conviendrait d'analyser pour être complet sur ces suivis qualité de l'eau.

## 2.3. Origine et évolution des pressions / transferts

### 2.3.1. Origine des pressions

→ Source : *Etat des lieux et diagnostic - Octobre 2008*

► **Pressions azotées**

Le tableau suivant récapitule les quantités d'azote épandues par an sur la surface du Bassin d'Alimentation des Captages. Avec 90 % des quantités mises en œuvre, les engrais minéraux sont la première source de matière azotée sur le secteur.

Tableau : Bilan des quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages

| Quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages |   |                  |                          |                  |
|--|---|------------------|--------------------------|------------------|
| Origine  | Effluents domestiques<br>(Assainissement) | Autres sources   | Agriculture              |                  |
|  |   |                  | Elevage                  | Engrais Minéraux |
| Quantité (kg)  | 48 877                                    | Non significatif | 394 055                  | 1 605 576        |
| %  | 2 %                                       | 0 %              | 18 %                     | 80 %             |
| Surface associée (ha)  | 750 ha ( <i>surfaces urbanisée</i> )      |                  | 12 072 ha ( <i>SAU</i> ) |                  |
| Pression (kg/ha)   | 65 kg / ha                                |                  | 165 kg / ha              |                  |

**TOTAL 2 048 508 kg**

L'agriculture est le premier secteur utilisateur d'azote sur le Bassin d'Alimentation des Captages. Pour l'assainissement, la pression calculée sur les surfaces urbanisées est simplement destinée à illustrer le fait que même si les quantités en jeu sont moindres, ponctuellement l'impact peut être significatif en cas de dysfonctionnement des systèmes de traitement.

► **Pression phytosanitaire**

Au total, la somme des usages par les acteurs recensés sur le Bassin d'Alimentation des Captages permet de situer la consommation annuelle à 14 111 kg de substances actives :

- Secteur agricole : 13 422 kg de matières actives
- Secteur non agricole : 689 kg de matières actives

Tableau : Bilan des quantités de produits phytosanitaires émises sur le BAC

| Quantités de matières actives recensées sur le Bassin d’Alimentation des Captages |                  |                      |             |              |           |                  |              |
|---|------------------|----------------------|-------------|--------------|-----------|------------------|--------------|
| Utilisateurs  | Secteur Agricole | Secteur Non Agricole |             |              |           |                  |              |
|   |                  | DIRA et CG 79        | ASF         | SNCF         | RTE       | Communes et EPCI | Particuliers |
| Nombre de molécules   | 119              | 5                    | 6           | 7            | 2         | 17               | /            |
| Quantités (kg)  | 13 422           | 43.5                 | 36.8        | 209.7        | 26.7      | 231.6            | 141          |
| % relatifs  | /                | 6 %                  | 5 %         | 30 %         | 4 %       | 33 %             | 22 %         |
|   | <b>95 %</b>      | <b>5 %</b>           |             |              |           |                  |              |
| Surface associée  | 12 072 ha        | 113 km               | 11 km       | 15 km        | 9 ha      | 750 ha           |              |
| Pression  | 1.1 kg / ha      | 0.4 kg / km          | 3.3 kg / km | 14.8 kg / km | 3 kg / ha | 0.5 kg / ha      |              |

L’usage agricole est prédominant. Il représente 95 % des quantités de matières actives employées. Les proportions recensées ici sont concordantes avec celles recensées par le GRAP au niveau régional.

► **Autres sources de pression**

Cela concerne notamment :

- Les micropolluants : cf. paragraphe 2.2.3 Paramètres molécules émergentes

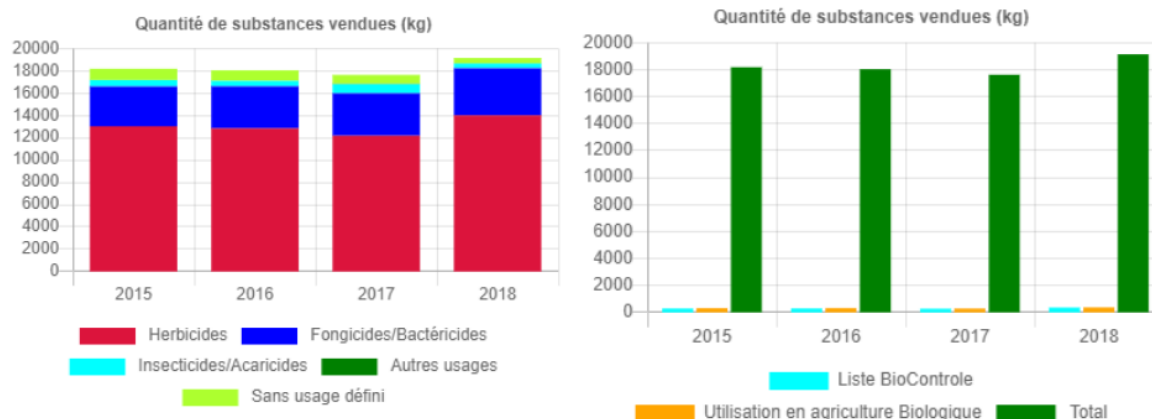
### 2.3.2. Evolution des pressions

→ Source : Evaluation du Contrat Territorial 2016-2020 de reconquête de la qualité de l’eau des captages de la vallée de la Courance (septembre 2020)

En l’absence de données individuelles, des données générales disponibles ont été étudiées pour estimer l’évolution des pressions.

Aucune donnée facilement mobilisable n’a pu être traitée en ce qui concerne les pratiques de fertilisation.

La BNVD, base de données nationale des ventes de produits phytosanitaires, a permis d’observer des baisses de consommation successives entre 2015 et 2017 (de 18 189 kg à 17 632 kg) avant de constater en 2018, une hausse amenant les ventes au-dessus du niveau de 2015 (19 153 kg).



Sur la période 2015-2018 :

- Les **herbicides** représentent en moyenne **71% des ventes**.
- Les **fongicides / bactéricides** occupent en moyenne **21% des ventes**.
- La **catégorie « sans usage défini »** représente en moyenne **4% des ventes**.
- Les ventes **d'insecticides / acaricides** occupent en moyenne **3% des ventes**.
- La **catégorie « autres usages »** représente la plus faible part des ventes (**<1%**).

En termes de molécules, le **glyphosate** est en première place en occupant **17% de la part moyenne du marché**. Il connaît une très forte décroissance entre 2015 et 2016, où il passe de 3476kg à 2642kg. Les ventes sont depuis en constante augmentation pour atteindre 3239 kg en 2018.

Les **molécules** dont les quantités vendues connaissent une **tendance générale à la hausse** sur la **période 2015-2018** :

- Les ventes de **chlortoluron** triple quasiment, passant de 1076 kg à 2771 kg.
- Les quantités de **prosulfocarbe** vendues double (de 835 kg à 1700 kg).
- Le **chlorothalonil** augmente de 934 kg à 1336 kg.
- Les ventes de **pendimethaline** passent de 831 kg à 1776 kg.

**En quelques mots :**

Les évolutions de pratiques observées sur le territoire ne permettent pas d'affirmer significativement une baisse des pressions sur le territoire. Ces évolutions restent difficilement quantifiables.

## 2.4. Historique de la démarche Re-Sources

Les captages de la Vallée de la Courance ont commencé à présenter une dégradation régulière et constante de la qualité de leurs eaux brutes pour les paramètres nitrates et pesticides vers les années 1980.

Ainsi, depuis 2007, le bassin d'alimentation des captages de la Vallée de la Courance fait l'objet d'une politique de préservation et de reconquête de la qualité de leurs ressources en eau avec :

- ▶ le recrutement en 2007-2008 d'animateurs de démarche de bassin d'alimentation des captages « Re-Sources » (dispositif régional pour pallier la dégradation de la qualité des eaux brutes) ;
- ▶ la réalisation d'études préalables à la définition de programme d'actions (entre 2008 et 2009) ;
- ▶ la mise en œuvre de deux programmes d'actions successifs :
  - le premier contrat territorial Re-Sources a été mis en œuvre entre 2010-2014 ;
  - le second sur la période 2016-2020 ;
- ▶ Ce document présente la stratégie et la feuille de route d'une troisième génération de contrat territorial (2022-2027).



## 3. Stratégie 2022-2027

### 3.1. Orientations stratégiques

Après deux programmes (2010-2014 puis 2016-2020), il est désormais nécessaire de donner une dynamique nouvelle au programme Re-Sources 2022-2027 en définissant des axes forts de travail, notamment sur les phytosanitaires et leurs métabolites, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales. Il s'agit de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger/consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire. Le travail sur les couverts végétaux sera amplifié pour limiter les transferts de polluants. Enfin, des actions sur l'aménagement paysager et sur le foncier permettront également de réduire les transferts de polluants en agissant sur le milieu. Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

**Sur le paramètre « Nitrates »**, il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant (voire pendant) la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

**Sur les paramètres « Pesticides » et « Micro-polluants »**, il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts (aménagement de l'espace).

Le programme Re-Sources 2022-2027 présente **29 fiches-actions** répartis en **11 axes stratégiques** et en **4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support.

Il s'attache à :

- ▶ Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles.
- ▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis).
- ▶ Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le PAT du territoire.
- ▶ Accompagner les acteurs non agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants.
- ▶ Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation.
- ▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau.
- ▶ Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...).
- ▶ Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche.
- ▶ Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau.
- ▶ Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.



Les axes de travail pour limiter les dégradations de la qualité des ressources en eau des captages portent sur différents leviers.

| <b>REDUIRE LES PRESSIONS DE POLLUTION EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS A REDUIRE LEURS USAGES ET IMPACTS</b> |   |
|---|---|
| <b>VOLETS</b>   | <b>AXES STRATEGIQUES</b>  |
| <b>Volet agricole</b>   | <p><b><u>Agriculteurs et systèmes</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner collectivement les agriculteurs</li> <li>▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)</li> <li>▶ Développer / Réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole</li> <li>▶ Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles</li> <li>▶ Animer les outils MAEc, PCAE, PSE du PDR et de la PAC</li> </ul> <p><b><u>Filières agricoles</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire</li> <li>▶ Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau</li> <li>▶ Mettre en œuvre une démarche de type Terres de Sources©</li> </ul> |
| <b>Volet non agricole</b>   | <p><b><u>Micropolluants non agricoles</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants</li> <li>▶ Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau</li> </ul>  |

| <b>REDUIRE LES TRANSFERTS DE POLLUANTS VERS LA RESSOURCE EN EAU</b> |   |
|---|---|
| <b>VOLETS</b>   | <b>AXES STRATEGIQUES</b>  |
| <b>Volet milieu</b>   | <p><b><u>Aménagements paysagers</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins</li> <li>▶ Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)</li> </ul> <p><b><u>Foncier</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance</li> <li>▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau (non concerné)</li> <li>▶ Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau (non concerné)</li> </ul> |

| <b>ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)</b> |  |
|--|--|
| <b>VOLETS</b>  | <b>AXES STRATEGIQUES</b>   |
| <b>Volet support</b>                                   | <p><b><u>Outils de communication</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer des outils de communication sur le programme</li> <li>▶ Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)</li> </ul> <p><b><u>Intervention dans les instances</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Organiser et participer à des événements publics</li> </ul> |

| ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS) |   |
|---|---|
| VOLETS  | AXES STRATEGIQUES   |
| <b>Volet support</b>                            | <p><b><u>Observatoire de la qualité de l'eau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)</li><li>▶ Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates)</li><li>▶ Expertiser les données issues des analyses pesticides dans l'eau (smart data)</li></ul> <p><b><u>Recherche &amp; Développement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Créer et animer un observatoire des couverts végétaux</li><li>▶ Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux</li><li>▶ Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution</li></ul> <p><b><u>Recherche de financements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements</li></ul> <p><b><u>Animation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Animer le programme Re-Sources</li><li>▶ Suivre et évaluer le programme Re-Sources</li></ul> |

## 3.2. Où agir en priorité ?

D'après les études menées précédemment, un zonage des niveaux de risques de transfert (pollution diffuse) a été réalisé sur le BAC (Figure 6).

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain programme Re-Sources, l'action devra porter de manière **prioritaire sur la zone la plus sensible** (identifiée « vulnérabilité intrinsèque forte », en orange sur la carte ci-dessous), en continuité du CT 2016-2020.

Néanmoins, l'atteinte des résultats nécessitera de mettre également en place des actions **à l'échelle de la totalité de l'aire d'alimentation de captages** ; AAC qui est par ailleurs un ouvrage prioritaire au titre du Grenelle.

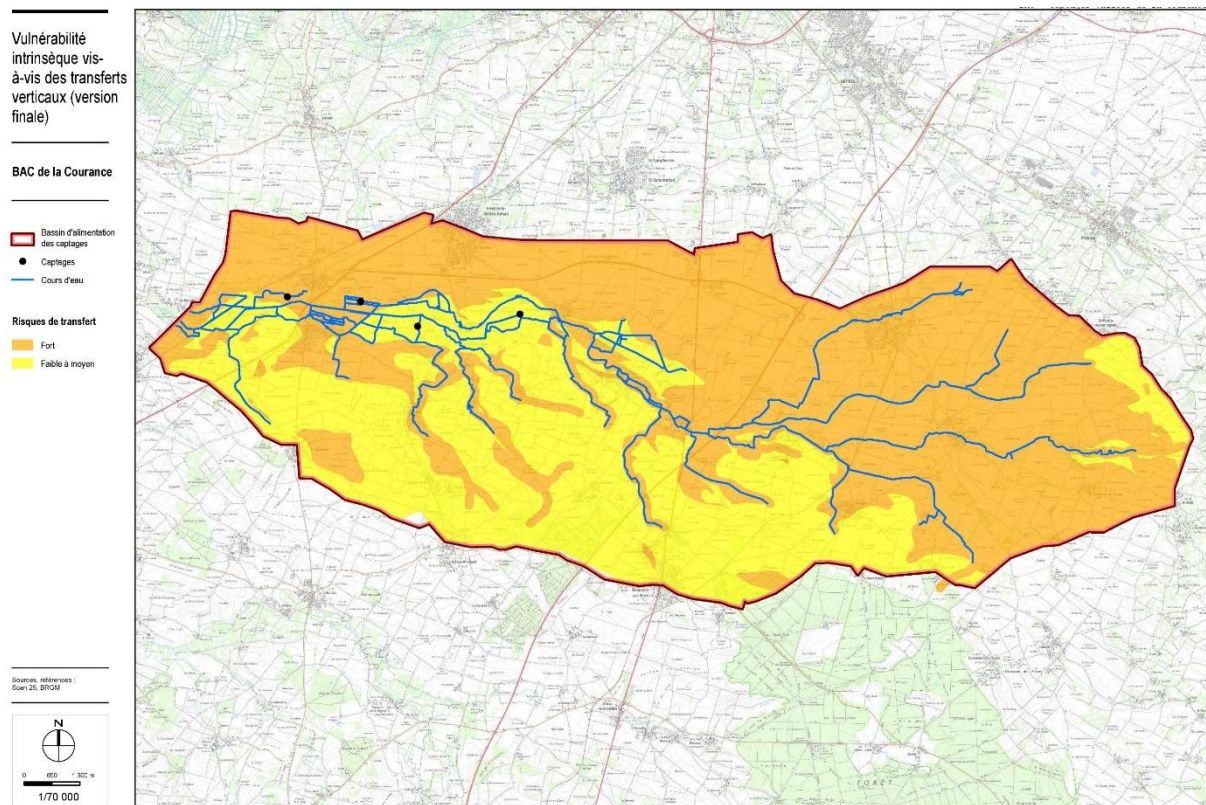


Figure 6 – Carte de risque de transfert sur le BAC de la Courance

### 3.3. Les objectifs de qualité d'eau

Plusieurs programmes d'actions (en cours actuellement, à divers échelles) concourent à améliorer la qualité des eaux souterraines pour les divers paramètres visés sur les territoires concernés par le présent contrat territorial. On peut citer notamment :

- ▶ Le PAR<sup>1</sup> d'application de la Directive européenne « Nitrates »
- ▶ Le programme d'actions du CTGQ<sup>2</sup> / protocole d'accord Sèvre Niortaise Mignon,
- ▶ Le programme d'actions du CTMA<sup>3</sup> Guirande Mignon Courance
- ▶ Le programme d'actions Ecophyto

Dans ce contexte, l'ambition portée par le contrat territorial est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les paramètres visés, à hauteur des objectifs chiffrés détaillés ci-dessous. Les objectifs présentés ci-dessous ont été en partie validés par le comité de pilotage du 15/10/20. Suite aux débats qu'ils avaient suscités, des modifications ont été apportées et validées en COPIL de juin 2021.

| Objectif / Indicateur     | Thématique                           | Objectifs 2027   | Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif   | Source de la donnée pour le calcul | Valeur en 2019   |
|---------------------------|--------------------------------------|--|--|------------------------------------|--|
| OBJECTIF<br>qualité d'eau | Nitrates captages AEP                | <b>Concentration moyenne pondérée &lt; 40 mg/L</b>   | DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP<br>Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine :<br>Nitrates < 40 mg/L   | suivi qualité service eau          | Concentration moyenne du mélange théorique = 40,4 mg/L (valeur 2020 : 45,8 mg/l)   |
|                           | Nitrates coteaux                     | <b>Tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages sur la durée du contrat</b><br><br>→ Cf Note ci-après  |  | suivi qualité service eau          | <b>Voir courbe de tendance → Cf Note ci-après</b>  |
|                           | Pesticides à chacun des captages AEP | [matière active] < 0,1 µg/L<br>[métabolite] < 0,1 µg/L<br><br>[somme des matières actives et des métabolites] < 0,3 µg/L<br><br>NB : sur la base de 12 analyses / années réparties sur les 4 captages  | DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP<br>Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine :<br>pesticides totaux < 0,3 µg/L<br>pesticide par molécule < 0,1 µg/L  | suivi qualité service eau          | <u>Nb détections de matière active ou métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019 : 5</u><br><u>Nb prélèvement où somme matières actives et métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019 : 2</u> |
|                           | Micropolluants aux captages AEP      | - 50 % de fréquence d'apparition des PE, T, T+, CMR mesurables<br><br>NB : sur la base de 12 analyses pesticides par an + screening micropolluant haute et basse eaux<br><br>Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance<br><br>Mise en place d'un plan de surveillance micropolluants | Neo Terra :<br>arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025<br><br>Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »<br><br>restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) | suivi qualité service eau          | Absence de données   |

<sup>1</sup> PAR : Programme d'actions Régional, les deux bassins Vivier et Courance étant classé Zone d'Action Renforcée (ZAR)

<sup>2</sup> CTGQ : Contrat territorial de Gestion Quantitative

<sup>3</sup> CTMA : Contrat territorial Milieux Aquatiques



### NOTE : Précisions sur les objectifs nitrates sur les coteaux de la Courance

Lors du premier contrat territorial, deux études hydrogéologiques ont permis de mieux cerner l'extension du phénomène de dénitrification naturelle et les risques de son affaiblissement voire de sa disparition. En effet, ce phénomène, (non pérenne dans le temps car fruit d'une réaction bio-chimique anaérobie utilisant un support présent dans l'aquifère en quantité finie) abat les teneurs en nitrates de l'eau souterraine sur ce secteur et masque ainsi l'état réel de la nappe exploitée (contenu dans les calcaires fissurés de l'Oxfordien supérieur sur l'ensemble du bassin d'alimentation de 150 km<sup>2</sup>). Pour évaluer cet état en s'affranchissant de l'effet de la dénitrification naturelle, un dispositif bi-annuel de suivi du paramètre Nitrates dans l'eau de la nappe exploitée a été mis en place à l'échelle du bassin des captages sur une quinzaine de captages privés (forages, puits, sources), dont 10 en continu.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, alors que les teneurs observées se cantonnent entre 0 et 55mg/l aux captages d'eau potable, en nappe captive (en fond de vallée où la dénitrification est particulièrement active), elles atteignent 60 à 70 mg/l en moyenne et jusqu'à 100 mg/l, sur les autres captages, notamment en nappe libre sur les coteaux.

Lors du second contrat, le suivi bi-annuel de la majorité des points a perduré et **quatre de ces points** ont été choisis pour servir de « **seuils indicateurs** ».

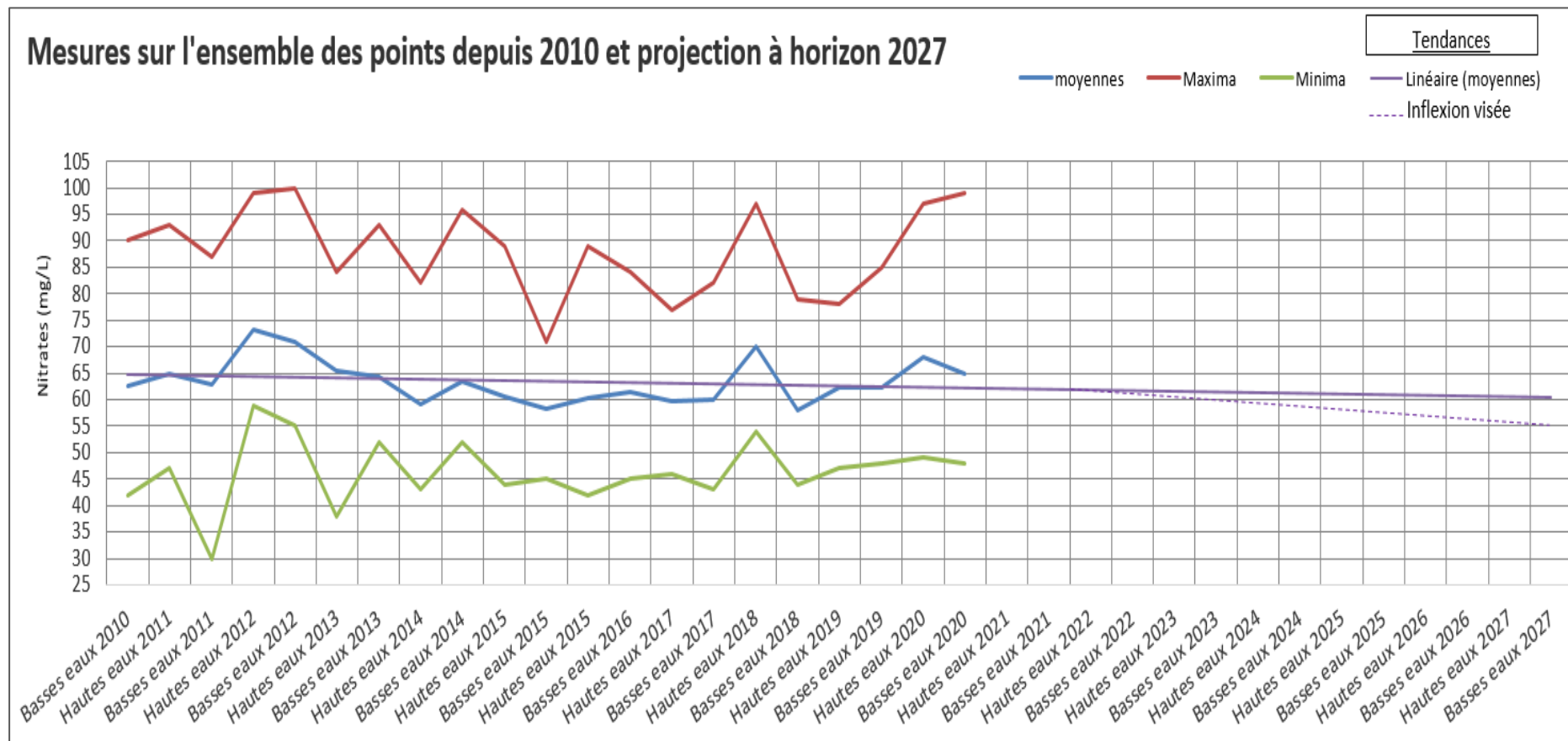
Il est proposé, pour ce 3<sup>ème</sup> contrat territorial :

- De poursuivre le suivi du paramètre nitrates sur un **panel de 10 captages privés** (suivis lors des précédents contrats), illustrant la qualité de la nappe hors phénomène de dénitrification, sur les coteaux de la vallée de la Courance.
- **D'augmenter la fréquence du suivi avec 6 campagnes par an**, afin d'évaluer de manière plus précise la dynamique des nitrates, notamment en nappe libre, à l'échelle du bassin, et de viser comme objectif de qualité d'eau sur la durée du contrat (6 années), une **tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages**, considérée comme représentative de l'état de la nappe libre. Ce qui représente une baisse de la tendance de 6 mg/l.

La tendance d'évolution de la moyenne qui s'est dégagée lors des deux précédents contrats pouvant être représentée par la droite de régression linéaire sur le graphique suivant :

De 2010 à 2020, la tendance (en mauve) est à la baisse (de l'ordre de 5% sur la période de 10 années, soit 3 mg/l).

Ainsi, cette tendance menant à une teneur moyenne de l'ordre de 62 mg/l en 2020, l'objectif d'une baisse de 10% de la tendance porterait cette teneur moyenne à 55 mg/l en 2027, traduisant une diminution 2 fois plus rapide sur une période près de 2 fois plus courte, soit une amélioration d'un facteur 4. (inflexion de la droite de tendance en pointillés).



### 3.4. Les objectifs stratégiques

Les objectifs présentés ci-dessous ont pris en compte les modifications demandées par le COPIL en juin et novembre 2021.

| Objectif / Indicateur                   | Thématique  | Objectifs 2027  | Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif   | Source de la donnée pour le calcul              | Valeur en 2019  |
|---|---|---|--|---|---|
| OBJECTIF stratégique agricole           | Usage produits phytosanitaires                              | - 50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR)<br>- 100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis, si nécessaire, sollicitation de l'Etat) | Green Deal européen, Ecophyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »,<br>Neo Terra<br>0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030<br>Notice syngenta<br>Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau  | BNVD<br>Ou IFT<br>Ou autre indicateur à définir | BNVD : Quantité utilisée annuellement<br>- Moyenne 2015/2019 :<br>16 527kg (hors biocontrôle)<br>IFT et autre indicateur : à définir        |
|   | Couverture des sols   | 100% des sols couverts en IC (longues et courtes)   | PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo   | Etude image satellitaire                        | Inconnue  |
|   | Labels agricoles  | 66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB           | Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo<br>Neo Terra<br>80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030   | RPG / estimation partenaires agricoles          | AB : 23% de la SAU<br>HVE 3 : 0% de la SAU<br>ACS : 0% de la SAU  |
|   | Surfaces en herbe et légumineuses                           | Maintien des surfaces en herbe<br>+ 35 % de surfaces en plantes riches en protéines   | PAC post-2021,<br>Plan Protéines 2020<br>+ 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023   | RPG   | Surfaces en herbe :<br>14% de la SAU, soit 1863 Ha<br>Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines :<br>16% de la SAU, soit 2114 Ha |
| INDICATEUR stratégique agricole associé | Viabilité économique des exploitations                      | Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)  | PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo   | A définir                                       | A définir   |
| OBJECTIF stratégique hors agricole      | Vente produits chimiques                                    | Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR  | Neo terra<br>arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025<br>Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »<br>restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) | A définir                                       | Inconnue  |
| OBJECTIF stratégique foncier            | Maitrise de l'usage du sol                                  | Elaboration d'une stratégie foncière et mise en œuvre   | -  | Service d'eau                                   | Inconnue  |
| OBJECTIF stratégique IAE                | Aménagement paysager haies et ZH                            | Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire   | SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo  | Observatoire des IAE                            | Inconnue  |
|   | Aménagement paysager bois en PPR                            | Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché   | DUP Captages   | Observatoire des IAE                            | Inconnue  |
|   | Aménagement paysager : développement / restauration des IAE | Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE   | SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo  | Observatoire des IAE                            | Inconnue  |

## 4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?

Le COPIL du 22 novembre 2021 a permis de préciser l'objectif de l'annonce du partenariat particulier de la Chambre d'Agriculture, en tant que chambre consulaire, avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, dont les compétences sont plus étendues que celle d'un Syndicat d'Eau, et qui à ce titre peut avoir des actions non directement liées à la compétence eau potable mais pouvant interagir avec.

Il ne s'agit donc pas au final d'un co-pilotage / co-présidence sur l'ensemble des missions et actions des 2 contrats territoriaux, pour lesquels la Chambre d'agriculture reste un organisme professionnel agricole au même titre que les autres du COPIL, mais il s'agit de porter à connaissance et arbitrage du COPIL, qui reste souverain, les points suivants :

- **La CAN et la Chambre ont des projets communs**, en lien avec la mise en place d'une commission agricole, avec le développement économique du bassin de vie, avec les enjeux climatiques, PCAET/PAT, avec le développement de l'urbanisation et du foncier en lien avec la SAFER etc. **Ces sujets sont hors Re-Sources mais peuvent profiter et réciproquement des 2 contrats territoriaux**, d'un point de vue gagnant/gagnant, et il convenait de le souligner au COPIL, plus habitué à piloter des projets de Syndicats d'eau.
- A ce titre et pour expliquer concrètement et coordonner techniquement leurs projets avec les fiches action des deux CT, les techniciens de la chambre seront invités en COTECH, pour une totale transparence sur les activités conjointes, et pour informer du développement du lien avec le PTGE du CTGQ dont la **cohérence avec les programmes Re-Sources est attendue des financeurs**.

Le schéma suivant, précisé suite au COPIL, résume **la gouvernance** et illustre **les interactions** entre les différentes instances. Le « parchemin » fait référence au cadre des accords hors eau potable que la CAN et la Chambre seront amenés à développer, et le cas échéant coordonner avec les deux contrats territoriaux. Ce schéma rappelle que **le COPIL reste bien entendu souverain dans ce fonctionnement, et est comme auparavant l'instance de validation, et que l'animation reste au service eau potable**.

Pour ces 2 nouveaux programmes, plus précisément, le partenariat particulier proposé avec la Chambre Consulaire est en effet lié notamment au contexte et analyses suivants :

- ▶ La faible implication des OPA sur les précédents programmes nécessite un accompagnement de la Chambre Consulaire pour aller les rencontrer et au besoin ré-expliquer la démarche et les actions proposées.
- ▶ Le comité technique souhaite que les actions de terrains soient mieux coordonnées auprès des agriculteurs entre les contrats territoriaux (CT Re-Sources Vivier et Courance, le CTGQ porté par la CA79 et la COOP de l'eau, le CTMA Guirande Courance Mignon du SMBVSN, entre autres).
- ▶ Le comité technique souhaite également que, du fait du recoupement entre les AAC des 2 programmes Re-Sources et le territoire du CTGQ, les actions en faveur de la qualité de l'eau prévues dans le protocole (PTGE) soient cohérentes avec celles du service eau potable. Des fiches actions Re-Sources, par exemple sur les outils satellitaires et le suivi des couverts intercultures pourront utilement être l'objet de coopération avec divers projets prévus au protocole (observatoire des assolements etc.).
- ▶ Enfin, comme précité, la nature même du service eau potable de la CAN, regroupant la gestion des anciens territoires des Syndicats des Eaux du Vivier et de la Courance, mais désormais géré par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable (dans le prolongement du SRADDET régional), peut amener l'agglomération à conventionner avec la Chambre d'Agriculture sur des projets aux problématiques plus vastes que Re-Sources. Ce n'est pas le cas des porteurs de CT Re-Sources de type Syndicat d'Eau.



- ▶ Ces autres enjeux de la CAN peuvent bénéficier (ex : programme alimentaire territorial, PCAET...), et réciproquement, de certaines des fiches actions proposées, par exemple pour l'alimentation du bassin de vie, pour une labellisation (ex : Terre de Sources...), une optimisation intelligente du foncier périurbain dans les périmètres de protection dans le cadre de l'AFAFE etc...
- ▶ Enfin, après les échanges du COPIL du 22/11/2021, la Chambre d'Agriculture, a précisé comment elle envisageait concrètement d'accroître son implication dans ces nouveaux programmes :

Ainsi, la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, future signataire des Contrats :

- réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation de Captages du Vivier et de la Courance en :
  - participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage;
  - informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations,
  - portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'action de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions.

Les actions portées par la Chambre d'Agriculture sont les suivantes :

Agri1 C : Accompagnement collectif (suivi d'un réseau de parcelles)

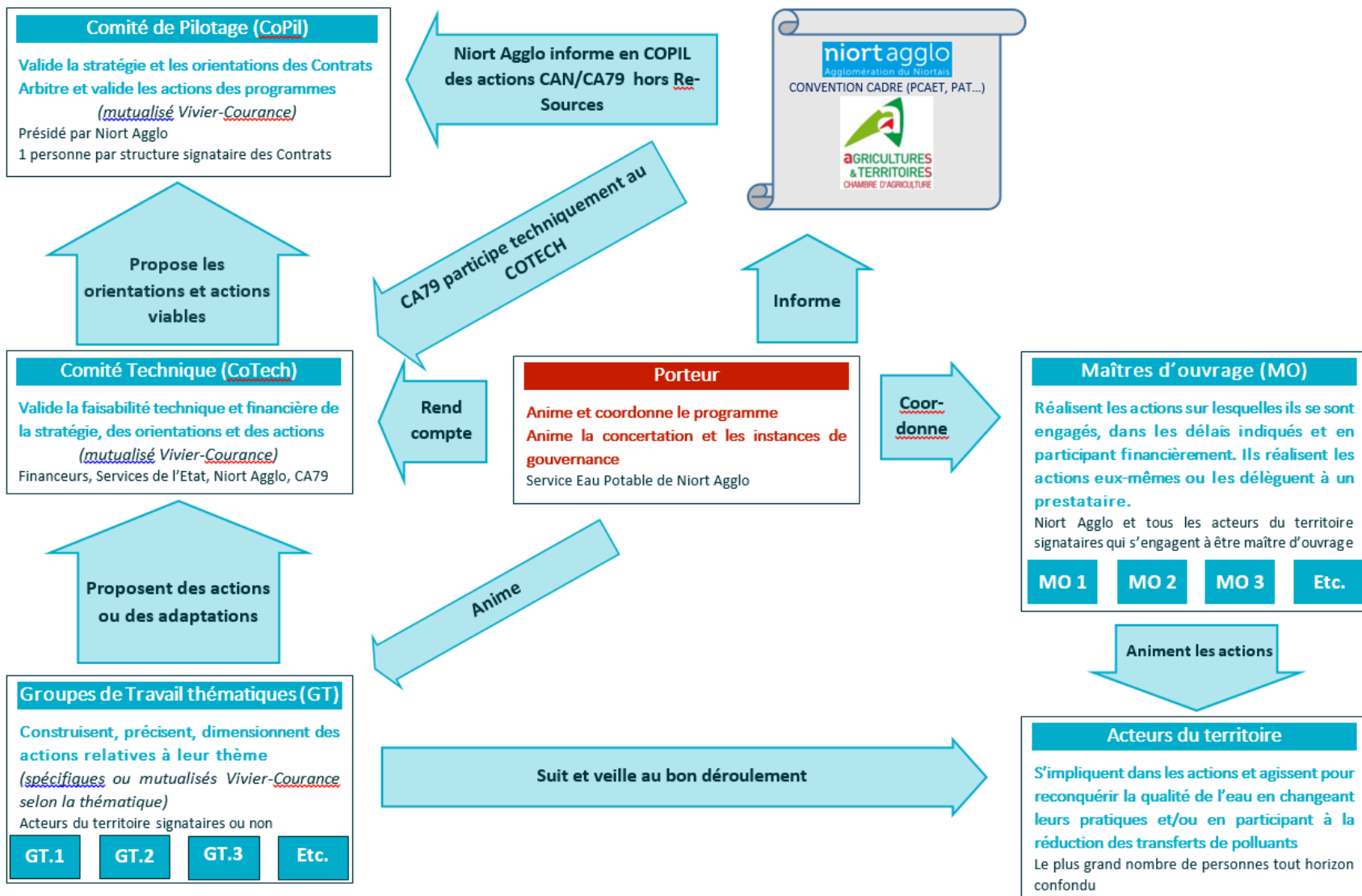
Agri3 A2 : Expérimentation de l'outil MERCI – Analyse de données

Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement.

- Accompagnant Niort Agglo dans certaines de ses démarches auprès des OPA (Action FIL1)
- Associant Niort Agglo aux actions du CTGQ Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

**NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE**  
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DE LA COURANCE

**Gouvernance proposée des Contrats Territoriaux Pollution Diffuse des Bassins de la Courance et du Vivier**



**NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE**  
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DE LA COURANCE

Le rôle et le fonctionnement des instances suivantes : Groupes de travail thématiques, COTECH et COPIL a par ailleurs été retravaillé en juin 2021 par un groupe de concertation constitué de membres du COPIL volontaires. Ce travail a abouti aux précisions suivantes :

|                       | <b>Groupes de travail thématiques</b>   | <b>Comité technique</b>  | <b>Comité de pilotage</b>  |
|-----------------------|---|--|--|
| <b>Rôles</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Remonter les besoins et les idées de terrain, apporter son regard de terrain</li> <li>Construire des actions, les dimensionner et assurer leurs suivis</li> <li>Lieu de concertation, construction et de proposition</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Valider la faisabilité technique et financière des propositions</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Décider - Valider la stratégie et les orientations nouvelles du programme</li> <li>Valider les propositions des commissions Peut aussi proposer des thèmes à développer par les commissions</li> <li>Favoriser la concertation et le partage d'information</li> </ul>   |
| <b>Composition</b>    | <p><i>Cercle de citoyen</i><br/><i>Techniciens élu/dirigeants</i><br/><i>Agriculteurs</i><br/>=&gt; Ouvert à tous, dans un objectif de construire, pas de posture.</p>  | <p><i>Financeurs et services de l'Etat : AELB, Département 79, Région et cellule de coordination régionale, DDT, ARS, DREAL</i></p> <p>+ un technicien CA 79</p> | <p><i>Ensemble des signataires, Présidé par Niort Agglo, voix consultative pour la CLE du SAGE SNMP</i></p> <p>1 personne par structure :<br/>Elu ou dirigeant ou possibilité de donner procuration aux techniciens</p>  |
| <b>Fonctionnement</b> | <p>Thématiques à choisir, en fonction des actions du contrat. Les fiches actions seront structurantes pour définir les thèmes et les objectifs des groupes et la durée de « vie » de ces groupes.</p> <p>Réunions en fonction des besoins. =&gt; Ces instances doivent être réactives et pouvoir si besoin proposer des adaptations du projet (c'est-à-dire des modifications sans impact sur le budget et sans allongement du calendrier de mise en œuvre), voire, alerter le COPIL et faire remonter l'information pour une réorientation du projet au besoin.</p> <p>Groupes mutualisés Vivier – Courance ou pas, en fonction des actions.</p> | <p>A minima une réunion en amont de chaque COPIL</p> <p>Mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p>   | <p>Au minima 1 réunion par an (cadre).<br/>1 COPIL mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p> <p>Recevoir les documents suffisamment en avance (3 semaines) pour que la personne présente puisse représenter la structure et que les décisions puissent être réfléchies dans les instances de décision des structures, en amont des COPIL.</p> |

Dans ce nouveau fonctionnement, la participation au COPIL étant restreinte à une personne par structure, il est prévu **une réunion d'information par an**, ouverte à tous :

| <b>Réunion d'information</b> |  |
|------------------------------|--|
| <b>Rôles</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, sensibiliser et diffuser les connaissances.</li> <li>• Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autre de participer.</li> <li>• Informer des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme.</li> <li>• Donner une vision d'ensemble du programme.</li> </ul> |
| <b>Composition</b>           | Avec tous les acteurs du BAC, citoyens, agriculteurs => ouvert à tous.   |
| <b>Fonctionnement</b>        | <p>1 fois par an<br/>           1 réunion d'information par Programme Re-Sources (Vivier et Courance)<br/>           Lien avec les manifestations des acteurs du territoire – avoir des supports à prêter aux acteurs du territoire qui se feront relais sur le territoire.</p>  |



**Les structures signataires des contrats 2022-2027 :**

La liste ci-dessous présente les 35 structures potentiellement signataires du contrat territorial 2022-2027, et de ce fait, membres du futur COPIL.

| Type de structure            | Nom des structures                  |
|------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Association</b>           | CPIE Gatine Poitevine               |
|                              | Deux Sèvre Nature Environnement     |
|                              | Fédération de Chasse 79             |
|                              | Prom'haies                          |
|                              | Société d'horticulture 79           |
|                              | Terres de Liens                     |
| <b>Chambre Consulaire</b>    | CCI79                               |
|                              | CMA79                               |
|                              | Chambre d'agriculture 79            |
| <b>Collectivité</b>          | AELB                                |
|                              |                                     |
|                              | Département des Deux Sèvres         |
|                              | EPMP                                |
|                              | Etat français                       |
|                              | IIBSN                               |
|                              | Niort Agglo                         |
|                              | PNR Marais Poitevin                 |
|                              | Région NA                           |
|                              | SMBVSN                              |
|                              | Université de la Rochelle           |
|                              |                                     |
|                              |                                     |
|                              |                                     |
| <b>Institut de recherche</b> | CNRS-CEBC                           |
| <b>OPA</b>                   | AEDDS                               |
|                              | Agrobio 79 / Bio Nouvelle Aquitaine |
|                              | APAD Centre Atlantique              |
|                              | CAVAC                               |
|                              | CAVEB                               |
|                              | CEA Loulay                          |
|                              | CER France                          |
|                              | Civam FR                            |
|                              | CORAB                               |
|                              | FDCUMA                              |
|                              | l'Atelier des Champs                |
|                              | NACA                                |
|                              | Océalia                             |
|                              | SAPERFEL                            |
|                              |                                     |
|                              |                                     |
|                              | VSN Négoce                          |

## 5. Moyens et compétences d'animation mobilisés

### 5.1. Moyens humains

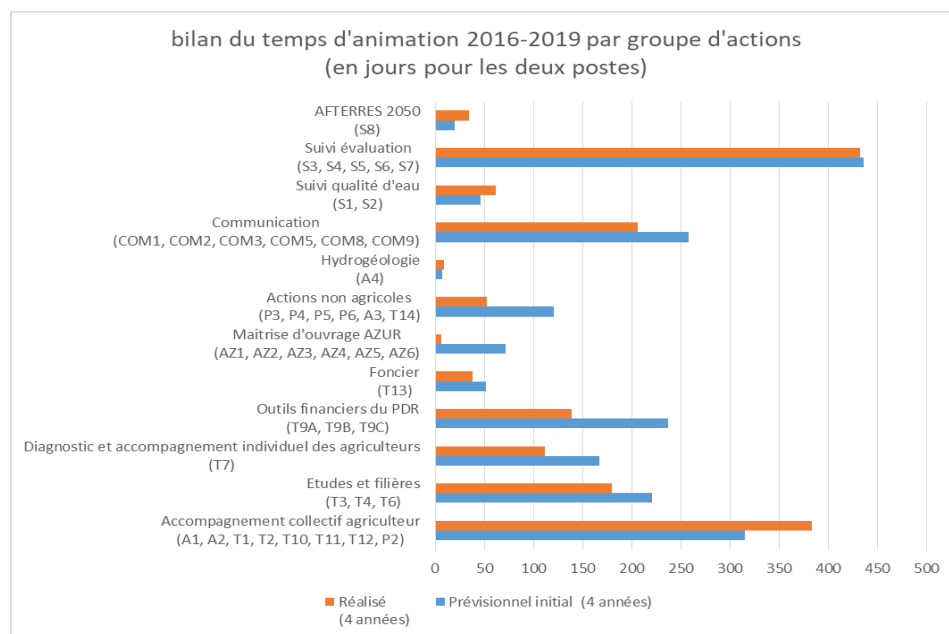
#### ► Précédent contrat

**Les moyens humains consacrés à la mise en œuvre du précédent programme d'action ont nécessité 2 équivalents temps plein (2 ETP) : un animateur général et un animateur agricole.**

Le volet agricole du programme d'action constitue une part importante de l'animation globale du contrat territorial, en particulier, les postes d'animation / coordination (suivi/évaluation) et les actions d'accompagnement collectif agricole. Ces dernières ont nécessité plus de temps que prévu initialement, notamment parce qu'elles ont remporté l'adhésion des agriculteurs et de certaines OPA (c'est le cas de de l'action « matériel », de l'action « groupes » et de l'action « journées techniques »).

Les MAEC ont quant à elles, moins mobilisé les animateurs que prévu (prévisionnel réalisé sur la base du contrat territorial précédent), mais toutefois trop, eu égard aux surfaces concernées... (En effet, les dysfonctionnements du dispositif MAEC pénalisent fortement ce contrat territorial, voir à ce sujet le bilan technique et financier de fin de contrat). L'étude filière « légumineuses fourragères » a été très chronophage, mais il s'agit d'un travail de longue haleine, novateur d'où la difficulté à estimer le temps d'animation nécessaire... Ceci dit, ce travail a été salué et reconnu par les partenaires qui l'ont suivi.

Il est à noter également que la mise en place du Contrat Territorial Gestion Quantitative Sèvre Niortaise Mignon nécessite une forte implication des équipes d'animations du CT Courance, temps non identifié lors de la programmation initiale du CT. De nouveaux partenaires techniques sont venus se greffer en cours de contrat (FDCUMA 79, SAPERFEL, ...) pour lesquels il a été nécessaire de prendre du temps pour mettre en œuvre les actions. Quelques actions ayant peu mobilisés les partenaires : investir et consolider les cultures associées, développer une filière de sous-produits du tournesol, promouvoir l'utilisation des biocontrôles, AZUR, ... ont nécessité moins de temps, compensant les actions citées ci-dessus. L'actualité influe sur le CT nécessitant l'adaptation constante des animateurs : partenariats agricoles nécessitant une forte réactivité, animations du stand grand public défini par les organisateurs... De ce fait, même si une part importante des actions a été menée à bien car bien calibrée, des pics d'animations sont identifiés à des périodes clés de l'année.



► **Contrat 2022-2027**

Au vu du dimensionnement humain nécessaire pour animer le contrat territorial 2022-2027, sur l'**AAC de la Courance**, il est prévu d'y associer **2 ETP** d'animation répartis ainsi :

- Un poste de **coordinateur** : **1 ETP**
- Un poste de **chargé de mission agricole** : **1 ETP**

NB : Les services d'eau potable Vivier et Courance de Niort Agglo sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

En 2023, le service d'eau potable de Niort Agglo sera transféré au sein d'une Société Publique Locale, actuellement en cours de création (SPL des Eaux du Niortais).

## 5.2. Missions

### Missions

**Coordonner le programme** (43 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Suivi administratif et financier (rédaction de bilans, gestion des subventions, etc.)
- Animation des instances de gouvernance
- Représentation du programme et de la structure
- Réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
- Participation au réseau des animateurs Re-Sources
- Réponse aux sollicitations extérieures
- Participation à la vie de la structure
- Lien avec les autres CT du territoire

**Animer le territoire** (25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Développement de partenariats (en lien avec les actions FIL1 et INT1)
- Accompagnement des acteurs
- Développement d'opportunités d'implication dans le programme
- Promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau

**Mettre en œuvre les actions du Contrat** (temps déjà dimensionné dans les autres fiches action)

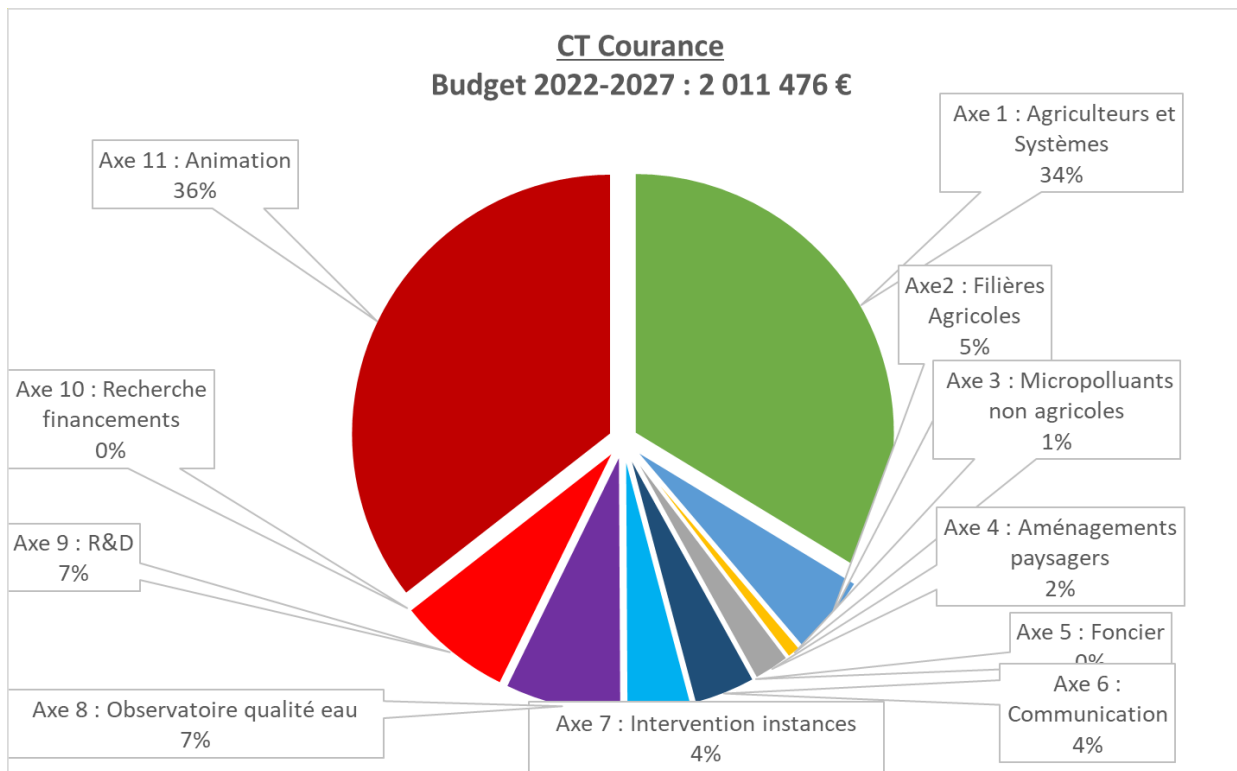
- Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
- Mise en œuvre du volet agricole
- Mise en œuvre du volet non-agricole
- Mise en œuvre du volet milieu et foncier

Il s'agira également de faire le lien avec le CTMA, le CTGQ, le CT du Vivier mais également de poursuivre les interactions initiées avec les autres services de Niort Agglo (travaux du Groupe de Réflexion Interservices de Niort Agglo sur la qualité de l'EAU).

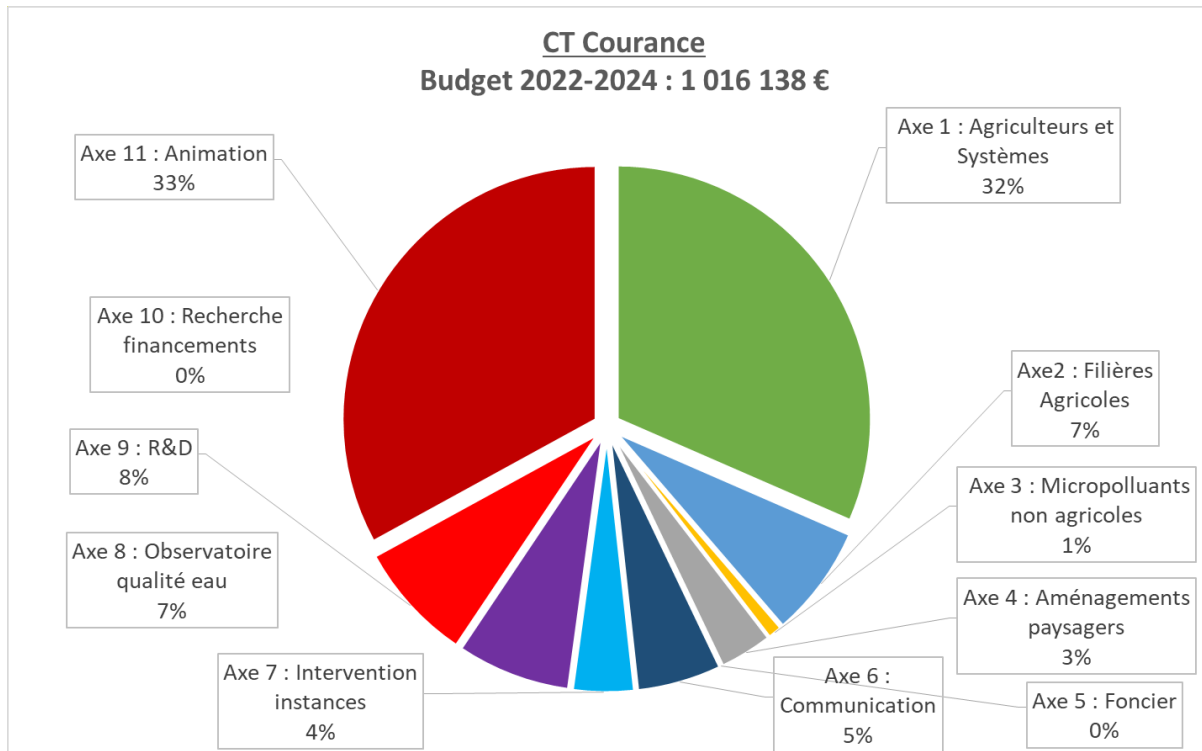
## 6. Programme d'actions

### 6.1. Moyens financiers

Le coût prévisionnel total du programme d'actions du contrat territorial en lien avec la stratégie s'élève à 2 011 476 € HT sur six ans.



Pour les trois premières années (2022-2024), il s'élève à 1 016 138 € HT.



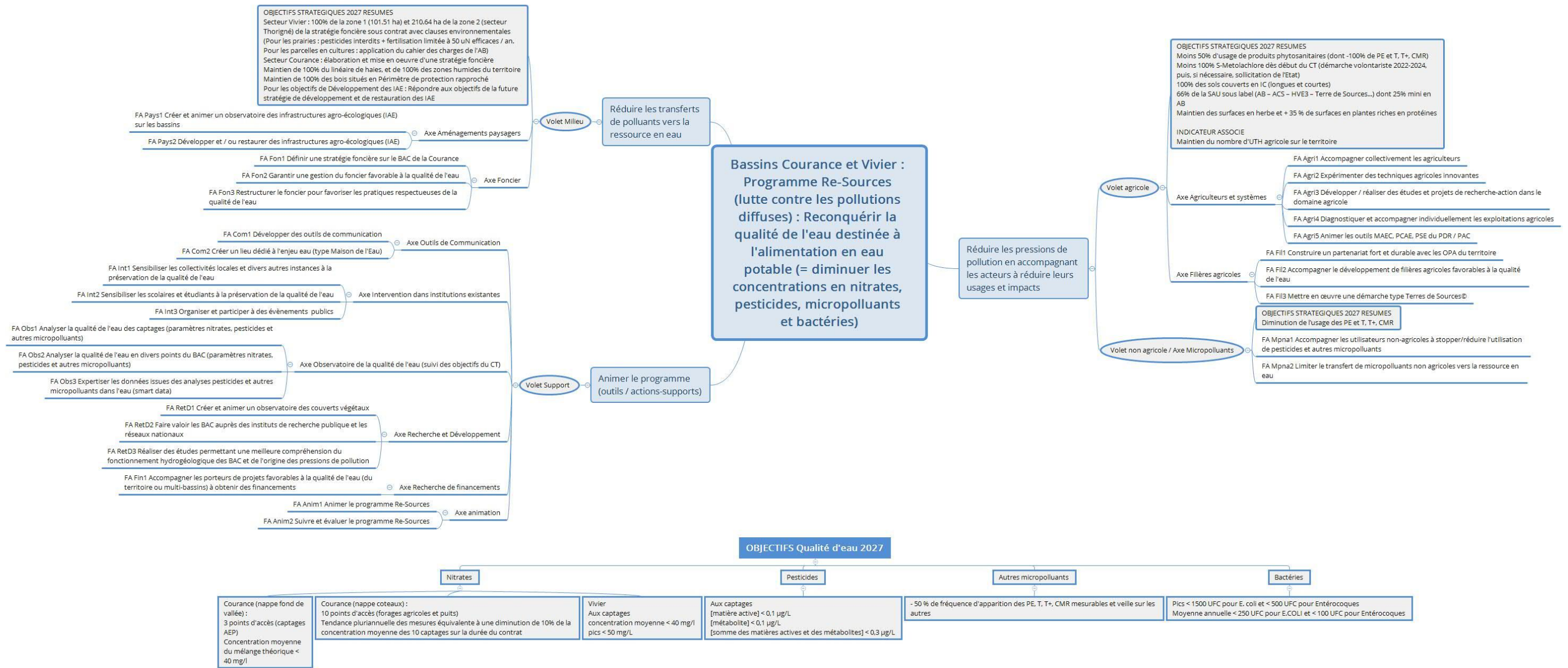
## 6.2. Programme d'actions

### 6.2.1. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les actions prévues. Une première version du programme d'action a été présentée le 6 avril 2021 au cours d'une visioconférence proposée aux structures membres du Copil ainsi qu'à d'autres structures actrices du territoire. Les personnes présentes ont pu enrichir cette première version. Ce travail d'enrichissement s'est poursuivi jusqu'au mois d'octobre : chaque structure a été contactée individuellement à ce sujet. Le résultat final a été validé par le comité de pilotage du 22 novembre 2021.



| Axe stratégique                         | Code action | Intitulé action   | Résumé de l'action   |
|---|-------------|---|--|
| Agriculteurs et systèmes                | Agri1       | Accompagner collectivement les agriculteurs   | Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)   |
|   | Agri2       | Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)   | Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).   |
|   | Agri3       | Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole  | Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...  |
|   | Agri4       | Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles   | Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maitrise d'ouvrage par les OPA)   |
|   | Agri5       | Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC  | Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)  |
| Filières agricoles                      | Fil1        | Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire  | Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau   |
|   | Fil2        | Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau   | Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")  |
|   | Fil3        | Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources©  | Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre   |
| Micropolluants non agricoles            | Mpna1       | Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et autres micropolluants                 | Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)  |
|   | Mpna2       | Limitier le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau  | Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement  |
| Aménagements paysagers                  | Pays1       | Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins  | La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil serait mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau. |
|   | Pays2       | Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)   | Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides. Incitation à la mise en place de bandes enherbées.  |
| Foncier                                 | Fon1        | Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance  | En tenant compte de la vulnérabilité du bassin et dans l'objectif de protéger la ressource en eau, définir quelles modalités de gestion appliquer dans quelle zone géographique. Ensuite, définir quelles modalités d'intervention de Niort Agglo pour garantir la mise en œuvre de ces modalités de gestion dans les différentes zones (acquisition, baux ruraux, ORE, etc.)  |
|   | Fon2        | Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau   | NON CONCERNE SUR LA COURANCE   |
|   | Fon3        | Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau   | NON CONCERNE SUR LA COURANCE   |
| Outils de communication                 | Com1        | Développer des outils de communication sur le programme   | Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)  |
|   | Com2        | Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)  | Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.  |
| Interventions dans instances communales | Int1        | Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau                                    | Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).  |
|   | Int2        | Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau  | Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.  |
|   | Int3        | Organiser et participer à des événements publics  | Organiser des événements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des événements organisés par des tiers.  |
| Observatoire qualité de l'eau           | Obs1        | Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)   | Mener des campagnes d'analyses d'eau aux captages  |
|   | Obs2        | Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)  | Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)   |
|   | Obs3        | Expertiser les données issues des analyses micropolluants dans l'eau (smart data)   | Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules à mi-contrat et en fin de contrat   |
| R&D                                     | RetD1       | Créer et animer un observatoire des couverts végétaux   | Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires  |
|   | RetD2       | Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux  | Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.   |
|   | RetD3       | Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution | Réaliser des études pour améliorer la connaissance   |
| Recherche financements                  | Fin1        | Accompagner collectivement les agriculteurs   | Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)   |
| Animation                               | Anim1       | Animer le programme Re-Sources  | Postes d'animateurs  |
|   | Anim2       | Suivre et évaluer le programme Re-Sources   | Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)   |



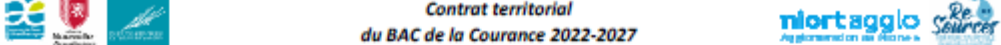
**OBJECTIFS Qualité d'eau 2027**

| Nitrates   | Pesticides   | Autres micropolluants  | Bactéries  |
|--|--|--|--|
| Courance (nappe fond de vallée) :<br>3 points d'accès (captages AEP)<br>Concentration moyenne du mélange théorique < 40 mg/l | Courance (nappe coteaux) :<br>10 points d'accès (forages agricoles et puits)<br>Tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages sur la durée du contrat | Aux captages<br>[matière active] < 0,1 µg/L<br>[métabolite] < 0,1 µg/L<br>[somme des matières actives et des métabolites] < 0,3 µg/L | - 50 % de fréquence d'apparition des PE, T, T+, CMR mesurables et veille sur les autres  |
| Vivier<br>Aux captages<br>concentration moyenne < 40 mg/l<br>pics < 50 mg/L  |  |  | Pics < 1500 UFC pour E. coli et < 500 UFC pour Entérocoques<br>Moyenne annuelle < 250 UFC pour E.COLI et < 100 UFC pour Entérocoques |

## 6.2.2. Fiches actions

Les fiches actions détaillées sont jointes en annexe 1.

Exemple de fiche action :




**Contrat territorial  
du BAC de la Courance 2022-2027**


**Agri1** *Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

**Accompagner collectivement les agriculteurs**


+++




Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 65% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

**Description**

A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles : Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, Journées Inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.  
*Prestations experts, matériels : 5000€/an*

B/ Participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs :  
- Co-organiser/co-animation des groupes existants issus des précédents CT ReSources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère...)  
- Se rencontrer avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC (GEDA, Ferme30000, CIVAM, etc) pour favoriser l'intégration de l'ensemble dans leurs démarches collectives.  
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier méthanisation, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).  
*Prestations experts : 7500€/an*

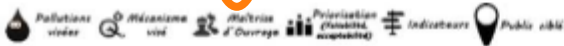
C/Suivi d'animation de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de plans annuels et pluri-annuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct, semis à la volée sous couvert...)  
*Maîtrise d'ouvrage : 5000€/an*

D/ Accompagner un collectif autour des couverts et de la haie :  
- Organisation de rendez-vous des couverts\* (Plateforme, vitrine),  
- Réalisation de plans de "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostiqués.  
*Maîtrise d'ouvrage : 6300€/an*

| ss-actions :      | PLAN DE FINANCEMENT |                 |                 |                 |                  | PREVISIONNEL ANIMATION |            |              |
|-------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------------|------------|--------------|
|                   | A                   | B               | C               | D               | Total            | Total                  |            |              |
| MO :              | Niort Agglo         | Niort Agglo     | CA79            | FDC79           | Total            | Anim.                  | AnimGén    | AnimAgri     |
| 2022              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2022                   | 0 j        | 30 j         |
| 2023              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2023                   | 0 j        | 21 j         |
| 2024              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2024                   | 0 j        | 21 j         |
| <b>ss-total 1</b> | <b>15 000 €</b>     | <b>22 500 €</b> | <b>15 000 €</b> | <b>18 900 €</b> | <b>71 400 €</b>  | <b>ss-total 1</b>      | <b>0 j</b> | <b>72 j</b>  |
| 2025              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2025                   | 0 j        | 30 j         |
| 2026              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2026                   | 0 j        | 30 j         |
| 2027              | 5 000 €             | 7 500 €         | 5 000 €         | 6 300 €         | 23 800 €         | 2027                   | 0 j        | 21 j         |
| <b>ss-total 2</b> | <b>15 000 €</b>     | <b>22 500 €</b> | <b>15 000 €</b> | <b>18 900 €</b> | <b>71 400 €</b>  | <b>ss-total 2</b>      | <b>0 j</b> | <b>81 j</b>  |
| <b>Total</b>      | <b>30 000 €</b>     | <b>45 000 €</b> | <b>30 000 €</b> | <b>37 800 €</b> | <b>142 800 €</b> | <b>Total</b>           | <b>0 j</b> | <b>153 j</b> |

| Financiers et taux de financement | PLAN DE FINANCEMENT |                 |                 |                 |                  | PREVISIONNEL ANIMATION |  |  |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------------|--|--|
|                                   | A                   | B               | C               | D               | Total            | Total                  |  |  |
| AELB                              | 50%                 | 50%             | 50%             | 50%             | 50%              |                        |  |  |
|                                   | 15 000 €            | 22 500 €        | 15 000 €        | 18 900 €        | 71 400 €         |                        |  |  |
| CRNA                              | 10%                 | 10%             | 0%              | 0%              | 5%               |                        |  |  |
|                                   | 3 000 €             | 4 500 €         | -€              | -€              | 7 500 €          |                        |  |  |
| CD79                              | 0%                  | 0%              | 0%              | 0%              | 0%               |                        |  |  |
|                                   | -€                  | -€              | -€              | -€              | -€               |                        |  |  |
| Niort Agglo                       | 40%                 | 40%             | 0%              | 0%              | 21%              |                        |  |  |
|                                   | 12 000 €            | 18 000 €        | -€              | -€              | 30 000 €         |                        |  |  |
| Autres MO                         | 0%                  | 0%              | 50%             | 50%             | 24%              |                        |  |  |
|                                   | -€                  | -€              | 15 000 €        | 18 900 €        | 33 900 €         |                        |  |  |
| <b>Total</b>                      | <b>100%</b>         | <b>100%</b>     | <b>100%</b>     | <b>100%</b>     | <b>100%</b>      |                        |  |  |
|                                   | <b>30 000 €</b>     | <b>45 000 €</b> | <b>30 000 €</b> | <b>37 800 €</b> | <b>142 800 €</b> |                        |  |  |

| SUIVI DE L'ACTION               |             |
|---------------------------------|-------------|
| Indicateurs                     | Objectif CT |
| nb de journées techniques       | 21          |
| nb de groupes techniques suivis | 3           |



« sous-action A »... puis B, etc

Temps d'animation

Plan de financement

Indicateurs



## 7. Quelles conditions pour agir efficacement ?

Pour agir efficacement sur le territoire de l'AAC de la Courance, plusieurs conditions doivent être réunies :

- ▶ Une **gouvernance** permettant :
  - un portage politique fort et volontariste ;
  - de trouver des synergies avec les autres démarches locales (CTMA, CTGQ, PCAET, PAT, SCOT, PLUID...) dont certaines menées par Niort AGGLO ;
  - une transversalité d'intervention sur des politiques publiques innovantes (exemple : projet Terres de Sources).
  
- ▶ Une **animation** importante pour mobiliser tous les partenaires du programme (autres maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, institutionnels et financiers, bénéficiaires des actions...) et la mutualisation d'actions avec les autres producteurs d'eau.
  
- ▶ La **prise en compte de facteurs externes** qui peuvent aider ou freiner la mise en œuvre du programme : la réglementation (PAN/PAR), la nouvelle PAC 2022, les demandes émergentes et de plus en plus prégnantes de la société, la mondialisation des cours de matières premières...

## 8. Suivi et évaluation

Le suivi aura lieu au fur et à mesure de l'avancement du programme d'action : **chaque année un bilan d'activité** regroupera la totalité des **indicateurs** ainsi référencés (cf. [tableau synthèse indicateurs ci-dessous](#) et cf. [sources données des indicateurs dans les objectifs](#)).

Les indicateurs de suivis et d'évaluation sont de plusieurs nature :

- ▶ **de moyens** : pour suivre le niveau de réalisation de l'action : sur le plan technique, sur le plan financier, au niveau de l'implication / participation, etc.
- ▶ **d'impact** (ou d'effets) : indicateurs permettant de suivre l'effet direct d'une action en particulier s'agissant d'une évolution de pratiques ;
- ▶ **de résultats** : pour vérifier l'atteinte des objectifs de qualité d'eaux (ou objectifs généraux).

**Une évaluation à 3 ans permettra de questionner la reconduction du contrat territorial pour 3 ans supplémentaires. Une évaluation finale à lieu à 6 ans.**

Indicateurs de suivi des actions

| N° Actions | Indicateurs de suivi des actions   | Objectif CT |
|------------|--|-------------|
| Agri1      | nb de journées techniques  | 21          |
|            | nb de groupes techniques suivis  | 4           |
| Agri2      | Nb de matériels mis à disposition  | 6           |
|            | Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)  | 540         |
|            | Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha) | 400         |
| Agri3      | Surface "Sors tes couverts"  | 150         |
|            | nb parcelles suivies avec MERCI2   | 300         |
| Agri4      | nb études réalisées  | 1           |
|            | nb de diagnostics réalisés   | 60          |
|            | nb de projets d'agriculteurs réalisés  | 35          |
| Agri5      | nb de simulation technico- économiques   | 60          |
|            | SAU en MAEc (ha)   | Cf. PAEC    |
| Fil1       | nb de rencontres élus/OPA  | 6           |
|            | nb de structures rencontrées par les agents  | 15          |
| Fil2       | Nb de filières accompagnées  | 2           |

**NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE**  
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DE LA COURANCE

| N° Actions | Indicateurs de suivi des actions  | Objectif CT                   |
|------------|---|-------------------------------|
|            | Nb d'études réalisées   | 2                             |
| Fil3       | Nb d'études réalisées   | 1                             |
| Mnpa1      | Nb de journées techniques "paysagistes"   | 4                             |
|            | Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées                             | 6                             |
|            | Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE                                | 6                             |
| Mnpa2      | -   | -                             |
| Pays1      | Nb d'études réalisées   | 1                             |
|            | Création d'un observatoire  | 1                             |
|            | Animation de l'outil  | 1                             |
| Pays2      | nb d'actions de plantation accompagnés  | cf stratégie restauration IAE |
|            | nb d'actions de restauration accompagnés  |                               |
|            | linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)                                  | 6                             |
|            | surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha) | 6                             |
| Fon1       | Rédaction de la stratégie foncière  | 1                             |
| Fon2       | -   | -                             |
|            | -   | -                             |
| Fon3       | -   | -                             |
|            | -   | -                             |
| Com1       | Indicateurs de référencement du site  | -                             |
|            | nb catégorie de cible touchée   | -                             |
|            | nb de visiteurs du site   | -                             |
| Com2       | Création du lieu  | 1                             |
|            | Nb de visiteurs   | cf étude de préfiguration     |
| Int1       | Nb d'instances sensibilisées  | 30                            |
|            | Nb de journées techniques   | 12                            |
| Int2       | Nb d'élèves du primaire sensibilisés  | 600                           |
|            | Nb d'élèves du secondaire sensibilisés  | 300                           |
|            | Nb d'étudiants sensibilisés   | 600                           |
| Int3       | Nb de participations à des évènements organisés par des tiers                                 | 40                            |
|            | Nb d'évènements organisés   | 6                             |
|            | Nb de parcours pédagogiques créés   | 4                             |
| Obs1       | Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages  | continu                       |
|            | Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages  | 72                            |
|            | Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages  | 36                            |
|            | Nb d'analyses bactériologiques effectuées aux captages  | 240                           |
| Obs2       | Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC                                     | 60                            |
|            | -   | -                             |
| Obs3       | Nb d'études réalisées   | 2                             |
| RetD1      | Nombre d'études réalisées   | 2                             |
| RetD2      | Nb de partenariats sur des projets de recherche   | 3                             |
|            | Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux                                       | 6                             |
| RetD3      | Réalisation des études citées   | 4                             |
| Fin1       | Nb de projets accompagnés ayant bénéficié de financements                                     | 12                            |
| Anim1      | -   | -                             |
| Anim2      | -   | -                             |

### Indicateurs de pression

Au-delà des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau sur les différents paramètres (nitrates, pesticides, micropolluants), il est nécessaire de disposer d'indicateurs de suivi de la pression exercée sur le territoire, notamment pression azotée, pression pesticides et pression micropolluants. Cela permet d'identifier la tendance au regard du niveau de qualité des eaux et donc de valoriser les efforts et d'entretenir une dynamique positive. Pour cela, ces indicateurs et les sources de données retenus sont précisés dans le tableau décrivant les objectifs stratégiques (cf. 3.4 Les objectifs stratégiques).



Ces indicateurs pourraient être renforcés par d'autres qui ne sont actuellement pas à la disposition des services d'eau potable mais sont néanmoins pertinents. Certains peuvent être mobilisés à partir de bases de données existantes (par exemple via le suivi des pratiques de fertilisation par la DRAAF dans le cadre de la Directive Nitrates). D'autres pourraient aussi être collectés auprès des différentes OPA signataires du contrat. Ils pourraient être synthétisés soit annuellement soit tous les 3 ans, avec un état initial fait au démarrage du programme en 2022. Les indicateurs collectés sur l'AAC pourraient être :

- Niveau de fertilisation moyenne en UN/ha
- IFT moyen herbicide
- IFT moyen hors herbicides

En précisant le nombre d'hectares couverts par ces données.

Ce travail sera à mettre au regard de l'évolution de l'assolement annuel de l'AAC (données RPG).

Bien qu'ils restent pertinents, ces indicateurs n'ont pas été retenus pour le suivi des objectifs stratégiques, du fait de la difficulté à y avoir accès.

## 9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin

Le programme d'actions répond aux objectifs du **SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin** : il est un outil opérationnel pour atteindre les objectifs planifiés par ces outils et répondre ainsi aux enjeux de qualité d'eau.

En termes de qualité des eaux, les objectifs fixés sont les suivants :

- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « nitrates » dans les eaux souterraines est de 40 mg/L.
- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « pesticides » dans les eaux souterraines est de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau.

Les dispositions relatives à l'agriculture sont les suivantes :

| Objets                                 | Préconisations               | Indicateurs   |  |   |
|--|------------------------------|---|--|---|
|  |                              | de moyens   | de résultats   |   |
| Gestion durable de l'activité agricole | [2A]                         | Maîtrise de la fertilisation azotée organique et minérale des cultures            | Nombre d'exploitations où un bilan CORPEN a été effectué ; Nombre d'exploitations dans les zones les plus à risques en terme de transfert d'azote où des analyses de sols et e reliquats ont été effectués ; Nombre d'exploitation ayant mis en place un plan de fumure informatisé ; Bilans des outils mis en place en terme de communication et de conseil | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines.   |
|  | [2B]                         | Gestion et valorisation agronomique des effluents d'élevage                       | Nombre d'exploitation où 1 analyse/exploitation et par type d'effluents est réalisée au minimum 1 fois tous les 4 ans  | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines  |
|  | [2C]                         | Gestion de l'interculture et recyclage de l'azote                                 | Nombre d'exploitants conseillés, évolution des superficies de CIPAN  | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines  |
|  | [2D]<br>+ Règlement [art .1] | Création d'une base de données sur les rendements culturaux                       | Nombre d'exploitants diagnostiqués   |   |
|  | [2E]                         | Renforcement des dispositifs de bandes enherbées                                  | Linéaire de cours d'eau et de ruisseaux non pérennes équipés de bandes enherbées   | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines  |
|  | [2F]                         | Préservation, gestion et reconstitution du maillage de haies et de bandes boisées | Linéaires de haies plantées et restaurées. Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre. Fréquence des opérations de communication à destination des exploitants agricoles et des particuliers  | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines. Evolution de biocénoses inféodées au réseau bocager |
|  | [2G]                         | Gestion durable des sols  | Nombre de journées de démonstration et d'ateliers réalisés. Nombre d'exploitations pilotes désignées   | Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines  |
|  | [2H]                         | Diminution du recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles  | Nombre d'opérations menées et de formations dispensées. Nombre de communes pourvues d'un plan de désherbage communal   | Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines  |
|  | [2I]                         | Réduction et rationalisation de l'utilisation non agricole des pesticides         | Nombre de chartes de désherbage mises en pratique à l'échelle des communes   | Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines  |

**Figure 7 : Extrait du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin (liste des indicateurs de suivi des dispositions – Objectifs agricoles)**

## 10. Annexes

Annexe 1 : programme d'actions 2022-2027 du BAC de la Courance.